

# **RAPPORT CONDENSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013 n°II/2013**

## **Ordre du jour**

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013 N° I/2013.
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – VOTE DU PRODUIT FISCAL 2013
- 4°) – DECISIONS MODIFICATIVES N° 1
- 5°) – TRAVAUX AU CENTRE SPORTIF ET DE LOISIRS – MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE
- 6°) – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PERISCOLAIRE ANCIENNE MAIRIE
- 7°) – TRAVAUX CENTRE SPORTIF ET DE LOISIRS – PMR + AIRE DE JEUX
- 8°) – TRAVAUX POLE MULTIFONCTIONNEL
- 9°) – CESSION DE TERRAIN SQUARE MATTHIS
- 10°) – INTERCOMMUNALITE : CESSION RUE DE ST DIE
- 11°) – TARIFS LOCATION ET REGLEMENT DES JARDINS DU KIRCHFELD
- 12°) – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
- 13°) – VALIDATION DES TARIFS CAMPS JEUNESSE
- 14°) – ALIENATION DE MATERIELS USAGES
- 15°) – MODIFICATIONS DE L'ETAT DU PERSONNEL

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2013 n° I/2013.

*Ledit rapport est approuvé.*

2°) – Désignation du secrétaire de séance

*Monsieur Sylvain BROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.*

3°) – Vote du Produit Fiscal 2013

Le vote du Produit Fiscal 2013 s'appuie sur la notification pour les Services Fiscaux de l'Etat du formulaire 1259 qui fixe les bases d'impositions prévisionnelles 2013.

**Ces bases sont annuellement révisées par l'Administration Fiscale et sont affectées des taux d'imposition communaux dont la non augmentation a été votée par l'assemblée municipale lors du vote du Budget Primitif 2013.**

Les taux des trois taxes perçues par la Collectivité – Taxe d'Habitation, Taxe sur les Propriétés non Bâties, Taxe sur les Propriétés Bâties – appliqués à ces nouvelles bases dégagent un produit fiscal global de 4.238.590 € détaillé comme suit :

| TAXES  | BASES NOTIFIEES | TAUX COMMUNE | COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE | PRODUIT FISCAL ATTENDU | VARIATION DU PRODUIT Par rapport A 2012 |
|--|-----------------|--------------|--|------------------------|---|
| <b>TAXE D'HABITATION</b>                       | 13.985.000      | 16,99        | 1  | 2.376.052              | + 4,33 %                                |
| <b>TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES</b>     | 13.283.000      | 13,87        | 1  | 1.842.352              | + 4,20 %                                |
| <b>TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES</b> | 33.200          | 60,80        | 1  | 20.186                 | 23,89 %                                 |
| <b>TOTAUX</b>                                  |                 | Taux         | inchangé                                 | 4.238.950              | + 4,36 %                                |

*Le Conseil Municipal approuve le produit fiscal prévisionnel 2013.*

4°) – Décisions Modificatives n° 1

L'assemblée municipale est appelée à valider les décisions modificatives explicitées dans le document budgétaire joint. Elles procèdent de différents ajustements budgétaires liés à des opérations d'équipement imputables en Section d'Investissement :

|  |            |
|--|------------|
| - Opération n° 888 – Terrain                       | + 7.000 €  |
| - Opération n° 187 – Pôle Enfance Bohrie           | + 4.000 €  |
| - Opération n° 185 – Bâtiment Le Hussard           | - 31.400 € |
| - Opération n° 166 – Travaux Eglise Catholique     |            |
| - Sortie sacristie                                 | + 7.400 €  |
| - Opération n° 015 – Zone Sportive de la Nachtweid | + 13.000 € |

*Le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives et autorise M. le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.*

5°) – Travaux au Centre Sportif et de Loisirs – Missions de Maîtrise d'Œuvre

La mise en accessibilité des cheminements extérieurs du Centre Sportif et de Loisirs et la création d'une aire de jeux ont nécessité la réalisation des études suivantes :

- Etude de faisabilité attribuée au Cabinet Dossmann architecte pour un montant TTC de 7.176 €,
- Mission de maîtrise d'œuvre comprenant les phases de Direction de l'Exécution des travaux (DET), O.P.C. (Ordonnancement Pilotage et Coordination), AOR (Assistance aux Opérations de Réception des travaux) attribuée au Cabinet Plebicit 24 rue des Chênes à 67860 Friesenheim pour un montant de 13.156 € TTC.
- Mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architecte Dossmann 15 rue des Vignes à 67170 Wingersheim avec une étude de conception, APS, APD, Etudes du projet et consultation des entreprises, mission ACT pour un montant TTC de 16.744 €.

Les crédits correspondants sont budgétisés au Budget Primitif sous l'opération 009 article 2312 Fonction 411.

*Le Conseil Municipal approuve les études ci-dessus et autorise M. le Maire à intervenir aux contrats correspondants.*

6°) – Travaux supplémentaires Périscolaire Ancienne Mairie

L'aménagement des locaux du nouvel Accueil Périscolaire a fait l'objet de deux tranches de travaux validées respectivement par l'assemblée municipale dans ses séances du 3 octobre 2012 et du 11 février 2013.

La coordination et la cohérence de l'aménagement global entre les maîtres d'œuvre des différents lots de travaux avait conduit le maître d'ouvrage à confier à 3 entreprises retenues lors de la première tranche les travaux supplémentaires de démolition et cloisons internes – Entreprise AKPRO – de Menuiserie Intérieure – Entreprise TROESCH- et de Revêtement de Sols – Entreprise SOCOBRI -.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 4 avril, a étudié ces travaux supplémentaires et a décidé de les attribuer selon les modalités financières suivantes :

- Lot 1 – Cloisons Démolition – Entreprise AK-PRO pour 14.919,96 € TTC

- Lot 2 – Menuiserie Intérieure – Entreprise TROESCH pour 15.599,37 € TTC
- Lot 3 – Revêtements muraux et peinture – SOCOBRI pour 12.954,69 € TTC

*Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à comparaître aux marchés correspondants.*

7°) – Travaux Centre Sportif et de Loisirs – PMR + Aire de Jeux

Une procédure publique de dévolution des travaux nécessaires à l'aménagement de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et à la construction d'une aire de jeux a été initiée dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics.

Une insertion sous presse spécialisée sur le site de la Ville et sur une plateforme dédiée a permis aux candidats de remettre leurs offres avant le 25 mars 2013 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 avril a étudié la teneur de ces propositions et a attribué les travaux :

- Lot n° 1 Terrassement – Aménagement extérieur – à la Société Thierry MULLER de Geispolsheim pour un montant TTC de 334.492,97 €
- Lot n° 2 Clôtures et Portail à la Société HELIFIL de Sélestat pour un montant TTC de 16.005,17 €.

Ces travaux sont budgétisés au Budget Primitif 2013 et doivent démarrer au courant du mois de mai 2013.

*Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à comparaître aux marchés correspondants et à déposer la déclaration préalable de travaux de modification de la clôture principale séparative avec la piste cyclable et de l'aménagement de la rampe d'accès PMR.*

8°) – Travaux Pôle Multifonctionnel

Les travaux de construction du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau ont fait l'objet d'une procédure publique de dévolution dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux arrêtés avec le maître d'œuvre retenu par l'assemblée municipale, les insertions légales suivantes ont été opérées :

- Publication au JOUE et a BOAMP avec envoi le 18.12.2012
- Inscription légale D.N.A.
- Publication sur la plateforme de dématérialisation « achat public.com ».

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 février 2013 à 12h00. Les offres réceptionnées ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 13 février 2013. Les vérifications usuelles des offres ont été effectuées par l'équipe de maîtrise d'œuvre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage retenu par la collectivité à savoir le Cabinet Hameaucité.

La Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2013 a décidé d'attribuer à l'unanimité – 1 abstention les travaux aux entreprises suivantes :

| <b>N° du lot</b> | <b>LISTE DES LOTS</b>                  | <b>SOCIETE</b>          | <b>MONTANT TTC</b> |
|------------------|--|-------------------------|--------------------|
| 1                | Démolition Désamiantage                | CARDEM                  | 83.600,40          |
| 2                | Gros Œuvre + T.C.                      | SCHERBERICH             | 1.505.070,32       |
| 3                | Charpente métallique + OPTION 1        | SAMSON                  | 273.122,21         |
| 4                | Couverture Etanchéité + OPTION 1 et 2  | SMAC                    | 378.627,17         |
| 5                | Menuiseries extérieures                | LAUGEL ET<br>RENOURD    | 373.592,37         |
| 6                | Façades + OPTION 1                     | SOPREMA                 | 432.099,84         |
| 7                | Serrurerie Métallerie                  | CODEPRO                 | 203.320,00         |
| 8                | Cloison doublage                       | RUIU                    | 174.595,67         |
| 9                | Faux Plafond + OPTION 1                | RUIU                    | 141.726,00         |
| 10               | Menuiserie Intérieure bois + OPTION 1  | HUNSINGER               | 501.569,87         |
| 11               | Parquet bois + OPTION 1                | SINGER                  | 124.105,33         |
| 12               | Chapes, Carrelage, Faïence             | KOEHLER                 | 55.856,19          |
| 13               | Revêtements de sols souples            | FRIEDRICH               | 49.042,58          |
| 14               | Peinture, Nettoyage de mise en service | DECOPEINT               | 90.830,22          |
| 15               | Génie climatique                       | SCHAEFFER               | 922.145,90         |
| 16               | Installations sanitaires               | TRAU                    | 226.258,08         |
| 17               | Electricité                            | Infuctueux              | A négociier        |
| 18               | Machinerie scénique                    | Infuctueux              | A négociier        |
| 19               | Sonorisation, éclairage scénique       | Infuctueux              | A négociier        |
| 20               | Tribune télescopique                   | Déclaré sans suite      | Nouvel A.O.        |
| 21               | Appareils élévateurs                   | SCHINDLER               | 42.338,40          |
| 22               | Equipements de sécurité                | Infuctueux              | A relancer         |
| 23               | Equipements de cuisine                 | CUISINES PRO            | 63.914,24          |
| 24               | Aménagements extérieurs, VRD + T.C.    | DENNI LEGOLL            | 280.461,52         |
| 25               | Signalétique                           | consultation ultérieure | --                 |

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2013 opération n° 180.

*Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à comparaître aux marchés correspondants tels qu'ils sont explicités en tranche ferme avec options et tranches conditionnelles.*

#### 9°) – Cession de terrain Square Matthis

L'assemblée municipale a validé dans sa séance du 11 juillet 2012 la cession de la parcelle communale, cadastrée Section 21 n° 319 de 23,05 ares Square Matthis au droit du Lotissement « Belle Hélène » à Habitation Moderne bailleur social de la place.

Lors de la vérification des limites de cette parcelle il est apparu, en l'absence de borne officielle, qu'une surface de 21 m<sup>2</sup> avait été incluse par erreur dans la propriété voisine de M. Pflieger Morand 5 rue des Frères Matthis.

En accord avec ce riverain et compte tenu de la surface minimale que représente cette emprise, une valeur vénale résiduelle totale a été arrêtée à hauteur de 925 €, montant qu'il conviendra de majorer des frais usuels d'acte et d'arpentage.

Bien entendu l'acquéreur de la parcelle mère ainsi réduite honorera le prix d'acquisition initial minoré à due concurrence qui exclut la surface présentement cédée à M. Pflieger.

*Le Conseil Municipal approuve la cession de cette parcelle communale et autorise M. le Maire à intervenir à l'acte de cession correspondant.*

#### 10°) – Intercommunalité : Cession rue de St Dié

L'examen de la situation foncière des voiries communautaires a révélé que des parcelles aménagées en voirie depuis de nombreuses années sont restées inscrites au Livre Foncier au nom de riverains, de bailleurs sociaux, d'associations foncières ou d'autres personnes morales de droit privé.

Afin d'assainir la situation foncière du réseau viaire communautaire, des négociations ont été engagées avec certains titulaires de droits en cause, qui ont accédé aux propositions de régularisations présentées par la collectivité.

*Le Conseil Municipal approuve :*

- *l'acquisition à l'Euro symbolique par la CUS d'un terrain à incorporer dans la voie publique de la Communauté Urbaine de Strasbourg rue de St Dié à Ostwald. Ce bien, cadastré section 9 n° 2/20 d'une surface de 0,42 are, est propriété des conjoints Veuve Keller Lucie et ses enfants Célia Keller, Erwin Keller et Laurence Keller, et*
- *autorise M. le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg à acquérir selon les modalités susvisées ce terrain pour l'intégrer dans le Domaine Public de la rue de St Dié.*

#### 11°) – Tarifs de location et règlement des jardins du Kirchfeld

La livraison imminente des 40 jardins familiaux du Kirchfeld nécessite la fixation d'un tarif applicable aux futurs exploitants.

S'agissant de jardins aménagés et équipés de structures spécifiques (gloriettes et puits) il convient de distinguer :

- La caution de garantie (remboursable à l'issue de la location en contrepartie d'un état contradictoire des lieux) 100 €
- Le fermage annuel 75 €/an

*Le Conseil Municipal approuve ces deux tarifs et autorise M. le Maire à inclure cette clause financière dans le règlement de jardin opposable à chaque bénéficiaire.*

#### 12°) – Subventions de fonctionnement.

##### **a) Semaine des Parents**

Action portée pour l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles et le C.S.F. d'Ostwald afin de :

- recenser les besoins parentaux des familles et réfléchir aux besoins de la commune en termes de parentalité,
- permettre aux parents d'avoir un lieu d'échange et de partage d'expériences,
- favoriser l'entraide mutuelle entre les parents face aux difficultés quotidiennes,
- valoriser les compétences parentales de chacun,
- favoriser la rencontre entre les parents et permettre à certains de sortir de l'isolement.

A l'issue de cette semaine de la parentalité, orientée sur 6 semaines d'intervention dans les groupes scolaires, sera organisée une Journée de la Famille en partenariat avec les écoles et la ville. Toutes ces actions ont pour objectif de sensibiliser les parents à l'importance de leur rôle éducatif.

Le budget prévisionnel de cette action s'équilibre à 13.210 € et une subvention de 3.300 € est sollicitée auprès de la Ville d'Ostwald.

M. le Maire précise le niveau fort de participation qu'a connu cette initiative et en félicite les initiateurs.

*Le Conseil Municipal décide de valider l'attribution de cette subvention.*

#### **b) Action Prévention des Conduites Addictives**

Le Collège Martin Schongauer d'Ostwald prévoit une action de prévention de type Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté – CESC – du 21 au 24 mai et sollicite à ce titre une subvention de 200 € pour un budget qui s'équilibre à 600 €.

*Le Conseil Municipal décide de valider l'attribution de cette subvention.*

#### 13°) – Validation des tarifs Camps Jeunesse

L'assemblée municipale est appelée à valider les tarifs applicables pour les camps Point @d'O et OASIS organisés pour le printemps et l'été prochain.

| <b>TARIFS CAMPS JEUNESSE Point @d'O et Oasis pour les Ostwaldois</b> |               |
|--|---------------|
| <b>CAMPS HIVER/PRINTEMPS/ETE 2013</b>                                |               |
| <b>Détails</b>   | <b>TARIFS</b> |
| CAMP SKI à Sondernach<br>du 25 au 28 février 2013                    | 160 €         |
| CAMP passerelle équitation à Sturzelbronn<br>du 21 au 28 avril 2013  | 300 €         |
| CAMP à Vichy<br>du 14 au 21 juillet 2013                             | 450 €         |
| CAMP à La Bresse<br>du 14 au 21 juillet 2013                         | 250 €         |
| CAMP au Col du Brabant<br>du 12 au 19 juillet 2013                   | 236 €         |

| <b>TARIFS CAMPS JEUNESSE Point @d'O et Oasis pour les NON Ostwaldois</b> |               |
|--|---------------|
| <b>CAMPS HIVER/PRINTEMPS/ETE 2013</b>                                    |               |
| <b>Détails</b>   | <b>TARIFS</b> |
| CAMP SKI à Sondernach<br>du 25 au 28 février 2013                        | 210 €         |
| CAMP passerelle équitation à Sturzelbronn<br>du 21 au 28 avril 2013      | 365 €         |
| CAMP à Vichy<br>du 14 au 21 juillet 2013                                 | 500 €         |
| CAMP à La Bresse<br>du 14 au 21 juillet 2013                             | 300 €         |
| CAMP au Col du Brabant<br>du 12 au 19 juillet 2013                       | 286 €         |

*Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs ci-dessus.*

14°) – Aliénation de matériels usagés

Un ensemble de matériels usagés voire hors d'usage peuvent être aliénés et doivent pour ce faire être radiés de l'inventaire s'agissant de transactions ramenées sur une valeur vénale résiduelle.

- Cession du Master 994 YS 67 au prix de 500 € - véhicule acquis en 1998 et cédé en l'état (boîte de vitesse hors service, ...)
- Cession d'une tondeuse hélicoïdale acquise en octobre 2002 et dont l'usage est devenu marginal. Prix de cession 5000 €.
- Cession d'une ramasseuse de tonte acquise en août 2004 et dont l'usage est également marginal. Prix de cession 1.500 €.

*Le Conseil Municipal décide de valider ces ventes selon les modalités financières ci-dessus.*

15°) – Modifications de l'Etat du Personnel

Le tableau des promotions internes et des listes d'aptitude permet la nomination d'agents publics sur les grades correspondants à leur avancement.

*Le Conseil Municipal décide de valider l'ouverture des postes suivants :*

- *Deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet*
- *D'un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet*
- *D'un poste d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01.09.2013.*